
N° 96-0591 - Déplacements et voirie + domaine et administration générale - Feyzin - Acquisition, à titre gratuit, pour le domaine public communautaire, de neuf parcelles jouxtant des voies communautaires situées lieux-dits "la Pierre" et "le Pin" - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'intégration dans le domaine public communautaire de neuf parcelles de terrain définies dans le tableau ci-après.

Ces parcelles, d'une superficie totale de 3 950 mètres carrés, jouxtent des voies communautaires situées lieux-dits "la Pierre" et "le Pin" à Feyzin.

Références cadastrales section	Superficie (en mètres carrés)
ZD n° 7	290
ZD n° 16	890
ZD n° 19	170
ZD n° 38	180
ZD n° 45	830
ZE n° 27	340
ZE n° 32	470
ZE n° 44	670
ZE n° 60	110

Elles proviennent d'un prélèvement obligatoire opéré sur le compte des propriétaires concernés par l'opération de remembrement concernant les communes de Feyzin, de Vénissieux et de Corbas, avec extension sur la commune de Saint Symphorien d'Ozon, en application des dispositions des articles L 123-1 à L 123-7 du code rural. Elles seraient transférées gratuitement à la Communauté urbaine en vertu de ces mêmes dispositions.

En contrepartie et suivant rapport séparé, la commune de Feyzin se verrait transférer une partie d'une voie communautaire non dénommée comprise entre la rue du Docteur Long et la route de Vénissieux ;

B. Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer toute pièce destinée à régulariser cette opération ;

Vu ledit document ;

Vu les articles L 123-1 à L 123-7 du code rural ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à signer toute pièce destinée à régulariser cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,